

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL2024040520-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040520

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, le Cinq Avril à Dix Neuf heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : VERNET Thimothée, COLLANGE Katy

Procuration : VERNET Thimothée à COSTE Roger, COLLANGE Katy à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : FUSION DES SIAEP DE LA FAYE ET DU FOSSAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-27,
Vu l'arrêté préfectoral n°20240285 en date du 13 février 2024 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des S.I.A.E.P. de La Faye et du Fossat,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Préfet du Puy-de-Dôme a pris un arrêté fixant le périmètre de fusion des S.I.A.E.P. de La Faye et du Fossat. Cet arrêté présente également le projet de statuts du syndicat issu de cette fusion.

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur cette fusion qui concerne la commune de d'Olliergues.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet de périmètre de fusion des SIAEP de La Faye et du Fossat pour former un nouveau syndicat nommé SIAEP des Sources du Forez
- **Approuve** le projet de statut du SIAEP des Sources du Forez tel qu'annexé à la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL2024040520-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040520

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

